

L'Écho des Toits

La revue de l'Association des Retraités du CEA - Valduc

N° 2 – Novembre 2020

Sommaire

Brèves du CEA 2

Editorial 3

La vie de l'ARCEA

Agenda 4

La Commission Randonnée 5

Quelques pas dans le Vercors 10

ZOOM sur

Les aides sociales
remboursables 13

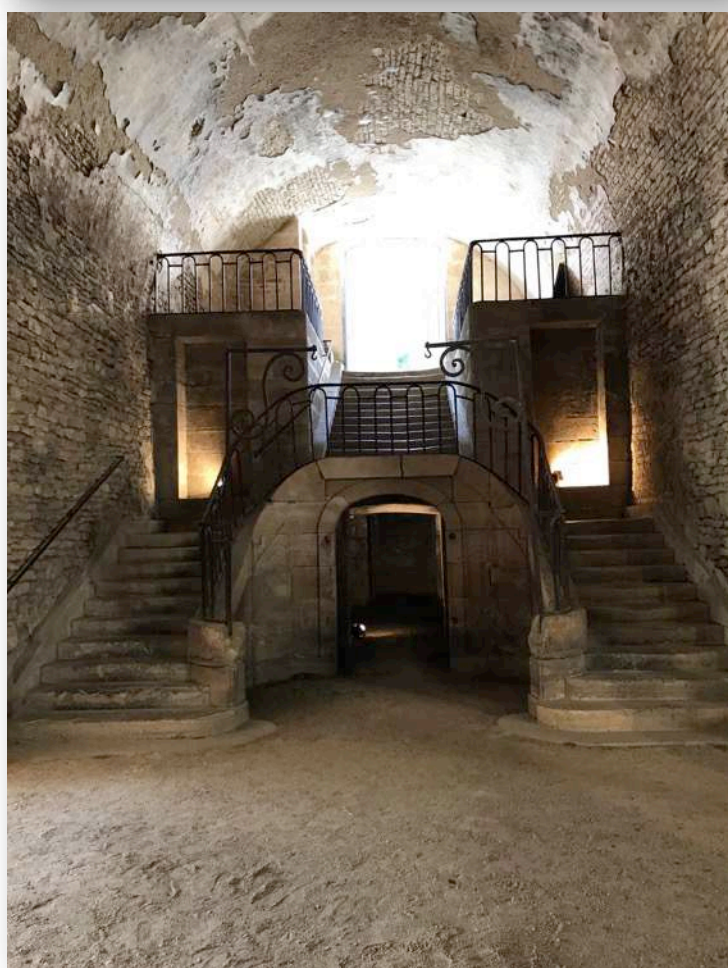
Le point sur Humanis 15

Des histoires...

Le mystère astronomique
de Buffon 16

Les Potins
de la Marmotte 18

Numéros utiles 20



Brèves du CEA

Le CEA n°1 français des brevets en Europe – Juin 2020

L'institut national de la propriété industrielle (INPI) publie le 26 juin 2020 son palmarès annuel des déposants de brevets (1). Avec 659 demandes de brevets publiées, le CEA reste N°1 des déposants dans la catégorie «Etablissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'état» (RESE). Il occupe cette position depuis plus de dix ans et dépose en priorité dans les champs de la microélectronique et des nouvelles technologies de l'énergie (NTE).

Acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation, le CEA intervient dans quatre grands domaines : énergies bas carbone, défense et sécurité, technologies pour l'information et technologies pour la santé.

L'administrateur général du CEA conduit la délégation française à la Conférence Générale de l'AIEA – Septembre 2020 –

François Jacq s'est adressé aux 171 Etats membres de l'AIEA lors de la séance plénière de la Conférence générale. Il a insisté sur « l'impact économique de cette crise sanitaire (qui) appelle la mise en place de plans de relance massifs et intégrant des objectifs climatiques et environnementaux ambitieux ». Il a ainsi présenté la stratégie adoptée par la France qui prévoit d'investir 30 milliards d'euros sur 3 ans pour financer la transition écologique, dont l'énergie. Dans un contexte stratégique tendu, l'administrateur général a rappelé « l'importance du système de garanties de l'AIEA comme élément fondamental de la solidité du régime de non-prolifération établi par le Traité de Non-Prolifération ».

Des peintures murales médiévales datées par carbone 14 – Juin 2020

Pour la première fois, des peintures murales de la fin du Moyen-Âge provenant d'un château en Bourgogne et d'une église en Suisse ont pu être datées de manière absolue, grâce à la mesure du carbone 14 contenu dans un pigment très répandu dans la peinture, le blanc de plomb.

Et à Valduc...

Hervé Chollet, nommé directeur adjoint. *Il remplace Jean-Marie Fontaine qui a fait valoir ses droits à la retraite.*



465

...C'est le nombre d'adhérents
à l'ARCEA de Valduc...
ce début novembre !

Depuis le dernier numéro de l'Echo des Toits, l'ARCEA de Valduc a le plaisir d'accueillir Michel Ploujoux, Jean-Claude Maubrou, Jean-Marie Rey.

...Mais la tristesse de perdre Guy Colson, Jean Grammont, François Grimaldi, Daniel Segur, Jean-Pierre Thomas et Adrien Ruinet.

Nous avons besoin de vous...

...pour rendre visite aux personnes seules de l'ARCEA Valduc qui le souhaitent, entre décembre et avril.

Ces visites - organisées par la Commission Solidarité – ont pour objectif de créer ou d'entretenir un contact personnalisé. C'est aussi l'occasion de remettre un cadeau, témoignage de l'attention que porte l'ARCEA à celles et ceux qui sont isolés.

Contact - jlake.dum@orange.fr

C'était à craindre !

Après l'accalmie des trois mois d'été, la propagation de la COVID 19 a repris de plus belle. En ce début novembre, la situation sanitaire très dégradée a de nouveau amené le gouvernement à prendre, dans l'urgence, des mesures drastiques, imposant un nouveau confinement généralisé. Nous aurons malheureusement à vivre dans ce contexte durant plusieurs mois encore, avec une économie déboussolée et une vie quotidienne bouleversée. Il nous faut néanmoins faire preuve de patience et d'optimisme, et faire face à cette crise en se protégeant et protégeant les autres : gestes barrières, distanciation sociale et respect des mesures gouvernementales nous conduiront vers une issue heureuse.

La recrudescence de la pandémie, et les consignes préfectorales qu'elle entraîne, nous ont contraints à revoir l'ensemble des événements que nous avions programmés pour ce dernier trimestre. Ainsi, le voyage en Normandie et la journée de visite et de conférence à la Grande Forge de Buffon ont-elles été annulées. Nous avons également décidé, à regret, de ne pas organiser le déjeuner annuel des aînés. Mais les visites de fin d'année à nos amis seuls ou isolés seront maintenues. Elles seront bien sûr effectuées dans le respect des règles sanitaires. À ce sujet, je vous rappelle que nous avons un besoin urgent de nouveaux visiteurs, et j'espère de tout cœur que quelques bonnes volontés se feront connaître pour venir renforcer notre équipe et nous permettre de poursuivre sereinement nos actions de solidarité, objectif prioritaire de notre association.

La situation actuelle ne nous permet évidemment pas de nous projeter avec une visibilité suffisante en 2021. Nous avons bien sûr des idées de visites, de voyages ou de conférences à l'étude. Nous espérons qu'une évolution favorable de la situation sanitaire nous permettra de vous les proposer. Les marches habituelles du mardi, chères aux randonneurs, ont, elles aussi, été suspendues, mais l'escapade dans le Vercors a eu lieu : vous en trouverez le récit dans ces pages.

La tenue de notre assemblée annuelle, prévue le 25 février à Is-sur-Tille, pose question. Son organisation, telle que vous la connaissez, demande de s'engager longtemps à l'avance. Dans l'incertitude actuelle, si toutefois nous avons l'autorisation à cette date, nous avons choisi de la maintenir, mais dans un format limité, sans déjeuner ni animation, comme vous pourrez le lire plus en détails quelques pages plus loin. Pour le côté festif, nous nous rattraperons en 2022 ! Comme à l'habitude, venez nombreux à notre prochaine assemblée, ça sera le meilleur signe d'encouragement envers les membres du bureau, dont la détermination est toujours aussi forte pour gérer cette année bien particulière.

Malgré le peu d'événements proposés cette année, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien. L'appel à cotisation que vous trouverez joint à ce document peut paraître "décalé", mais votre adhésion est la force de notre association.

Merci de nous renouveler votre confiance et de nous aider, par vos contacts, à accueillir de nouveaux adhérents.

J'espère que vous prendrez plaisir à la lecture de ce numéro 2 de L'Écho des Toits". N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos idées, et, pourquoi pas, à nous proposer des articles.

Que la période bien étrange que nous traversons ne vous empêche pas de passer de bonnes fêtes de fin d'année, avec bien sûr toute la prudence qui s'impose. Les membres du Bureau se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour 2021.

**Soyez vigilants, protégez vous et protégez les autres
Venir à bout de ce virus est l'affaire de tous !**

AGENDA

13-20 septembre 2021

Les trésors de la Hongrie - tous les renseignements dans le document joint

Nous attendons impatiemment des jours meilleurs pour nourrir cet agenda !

Assemblée Annuelle de l'ARCEA-Va

En ce début novembre, il nous est impossible de savoir quelle sera la situation sanitaire en février 2021, mais on peut prévoir que les rassemblements en milieu confiné seront encore soumis à des règles très contraignantes. L'organisation de l'assemblée annuelle nécessitant de s'y prendre quelques mois à l'avance, nous ne pouvons pas, à ce jour, nous engager envers nos prestataires habituels (traiteur, musicien ...).

C'est pourquoi nous avons décidé de programmer l'Assemblée Annuelle au **jeudi 25 février à Is-sur-Tille**, mais dans un format réduit, sans déjeuner ni animation, en respectant les règles sanitaires qui seront alors imposées. L'ordre du jour que nous retenons est le suivant :

09h00 – 10h00 : Activité 2020 de Valduc (François Bugaut, Directeur du centre)

10h00 – 10h45 : Bilan d'activité et bilan financier de la section

10h45 – 11h30 : Informations sur la mutuelle MHN (Bruno Duparay, Yves Léo)

Pour éviter les déplacements dans un contexte sanitaire incertain, nous ne prévoyons pas d'interventions de nos amis du bureau national, comme c'est le cas habituellement.

Cette organisation pourra évoluer, positivement ou non, en fonction des contraintes liées à la situation sanitaire, et vous en serez bien évidemment informés. Afin de nous aider à estimer la participation, merci de remplir le formulaire joint à cet envoi et de nous le retourner, par courrier ou e-mail.

Le fonctionnement de notre section a été très perturbé au cours de cette année, mais les membres du bureau se sont impliqués avec détermination pour faire face aux difficultés rencontrées. Malgré le format réduit de l'Assemblée Annuelle 2021, nous vous invitons à venir nombreux afin de marquer l'intérêt que vous portez à l'ARCEA-Va et de nous apporter votre soutien, plus que jamais nécessaire en cette période si étrange.



Avancées et Parler du Nucléaire
sont disponibles sur demande à
arcea.valduc@gmail.com

La vie de l'ARCEA

L'ARCEA de Valduc est organisée comme nombre d'associations. Elle se compose d'un Bureau qui se réunit une fois par mois et de commissions qui se réunissent sur demande des animateurs respectifs.

La rédaction de l'Echo des Toits a choisi de vous présenter à compter de ce numéro, les différentes commissions et leurs domaines d'activité. Dans ce numéro 2 de l'Echo des Toits, nous vous présentons la Commission Randonnée.

Nous rejoindre...

Chacune et chacun des membres du Bureau et des commissions sont très impliqué-e-s pour vous informer, vous distraire, vous aider et tenter de répondre aux besoins de chacune et de chacun d'entre vous. Vous pouvez également jouer un rôle, n'hésitez pas à nous rejoindre, pour siéger au sein de l'une de nos commissions ou tout simplement nous faire part de vos suggestions, partager un voyage, une passion, qu'elle soit du jardinage, de collections diverses ou encore d'histoire... passion qui pourrait être partagée dans les pages de votre revue !

La Commission Randonnée

OBJECTIFS

Organiser et planifier des randonnées hebdomadaires en toute sécurité pour les adhérents, en collaboration avec les animateurs diplômés

Veiller à la formation et à l'agrément des animateurs avec le Comité départemental de randonnée Pédestre (CDRP 21).

Veiller au bon déroulement de ces randonnées en :

-
-  s'assurant que les certificats médicaux des inscrits soient à jour,
 -  que les inscrits aient pris connaissance et signé la charte du randonneur,
-

Rendre compte de l'activité randonnée lors des réunions de bureau et de l'Assemblée annuelle.



COMPOSITION

Animateur : Yves Léo

8 accompagnateurs diplômés : Gilles Arnos, Jean-Michel Bugeon, Laurent Camus, Jean-Philippe Chevillet, Denis Maitre, Rémi Paulin, Thierry Petit, Jean-Claude Signor, Roger Schott.

Documents à fournir

- Certificat médical
- Questionnaire Santé
- Charte du randonneur signée

La vie de l'ARCEA

UN DEMI-SIECLE DE RANDONNEE A VALDUC !

Jean-Claude Signor

Cette longue épopée a débuté avec la création de la section Randonnée Pédestre de l'ASCEA, elle continue depuis sous l'égide de la Commission de Randonnée Pédestre de l'ARCEA. Ce récit évoque son histoire et les acteurs qui ont contribué à l'écrire.

La Section Randonnée Pédestre de l'ASCEA Valduc, c'est une longue histoire !

1967 - Création d'une Section de Randonnée Pédestre au sein de l'Association Sportive du CEA Valduc, sous l'impulsion de Jean Knoll, le Président fondateur, afin de proposer :

Des randonnées dominicales dans la région et la participation entre autres aux brevets de Montbard et de Champagnole,

La participation aux brevets de randonneur du Club Alpin Français (Point d'orgue de la saison). Cette manifestation de masse proposant plusieurs parcours (15-30-50-100 km), était à l'époque l'une des plus importante de la région, elle a réuni plus de 2 000 participants venus parfois de contrées lointaines, avec certaines années plus de 100 marcheurs de Valduc. L'ASCEA Valduc a gagné à six reprises, dans les années 70 - 80, la très convoitée coupe Billardon récompensant le plus grand nombre de finisseurs sur les grandes distances, aux dépens de clubs huppés comme Peugeot, les Tabacs et bien d'autres...

Des séjours de randonnée dans les Alpes, Vosges, Jura, Cévennes, Volcans d'Auvergne...



Rang du haut - Jean Knoll, Daniel Lamboley, Pierre Mielle, Claude Bourgoïn, Jeannot Weber, Gérard Moiton
 En arrière plan avec des lunettes Guy Clerc, Michel Harvet, Daniel Chenebaut et Michel Madec
 Rang du milieu: Sylvain Morino-Ros, Francis Merono, Marcel Binet, Jean-Luc Ozanon, Thierry Petit, Jean-Luc Guernic
 Rang du bas: Jean Claude Signor, Jacques Prudent, Christophe Sejournant, Christian Verdot, Philippe Simonet

La vie de l'ARCEA

En 1974 - Création par Jean KNOLL appuyé par son épouse Jocelyne, du brevet de randonneur de l'ASCEA à la Ferme de Charmes de Valduc proposant deux parcours entièrement balisés de 15 et 30 km. Cette manifestation ouverte aux agents du CEA et des entreprises avec leur famille, ainsi qu'aux randonneurs extérieurs affiliés à des clubs ou individuels, a été organisée pendant 25 ans de 1974 à 1998. Le record de participations, en 1992, est de 974 marcheurs assistés par une cinquantaine de bénévoles. Plusieurs Chefs de Centre ont honoré de leur présence cette épreuve mythique. Le contexte actuel de sécurité ne permettrait plus une organisation réunissant autant de monde venant d'horizons divers, à proximité du Centre.

Hommage à Jean Knoll

Jean, cet ancien boxeur amateur de très haut niveau, une force de la nature, est le patriarche de la randonnée à Valduc. On lui doit au sein de l'ASCEA les créations de la section Randonnée dont il a assuré la présidence de 1967 à 1982, et, en 1974, celle du Brevet de Randonnée. Son exemple et sa force de conviction, ont généré une forte émulation. Sans lui l'histoire de la randonnée à Valduc n'aurait peut-être jamais existé. Il fait partie des pionniers à s'être lancés sur des longues distances lors des brevets du CAF, d'abord sur 50, puis sur 100 Km, un gros défi à l'époque !



Présidences successives

- Jean Knoll (1967-1982)
- Daniel Lamboley (1983-1985)
- André Rossye (1986-1987)
- Jean Claude Signor (1988-1992)
- Sylvain Morino-Ros (1993-1996)
- Jean-Luc Guernic (1997-1999)
- Christian Verdot (2000-2003)
- Franck Bachelet (2004-2007)



Saluons la performance de Dédé Rossye dont le palmarès comprend 13 fois les 100 km du CAF et 21 fois la longue distance lors de la journée ASCEA. Sylvain Morino-Ros et Gilles Arnos ne sont pas en reste non plus avec quelques autres.

La vie de l'ARCEA

Depuis 1997 - Organisation de la journée randonnée de l'ASCEA.

Cette épreuve initiée en 1997 sous la présidence de Jean-Luc Guernic, fait suite à une proposition de Jean Claude Signor désireux de réitérer l'enchaînement en continu des sentiers Jean Sage, Charles Batier, déjà réussi dans la souffrance par quelques membres du club de randonnée des cheminots (un défi de taille avec 85 km et + 4 140m de dénivelé). Par extension et pour satisfaire le maximum de randonneurs, quel que soit leur niveau, des parcours intermédiaires de 15, 30 et 50 km ont été ajoutés à la grande distance. La première journée de l'ASCEA a été ainsi créée, depuis elle a lieu chaque année aux alentours du premier mai, les distances intermédiaires ont évolué au fil du temps pour coller aux désirs du plus grand nombre (8 à 25km), la longue distance aussi en fonction du thème choisi et de la difficulté (85 à 130 km). Cette journée, réservée aux agents du CEA et des entreprises avec leur famille, regroupe aussi un fort contingent de retraités (Meilleure affluence totale: 120 participants en 2000). Notons que cette manifestation est en grande partie organisée par des membres de l'ARCEA (Proposition de parcours, accompagnement et assistance).

2007 - Dissolution de la Section Randonnée Pédestre en raison de l'évolution des pratiques sportives. La journée de randonnée se déroule depuis sous l'égide du bureau de l'ASCEA.

Et maintenant...

... ça fonctionne comment l'activité randonnée pédestre à l'ARCEA Valduc ?

2003 - Sous la présidence de Pierre De Conto, une activité randonnée est créée par trois ex membres de la Section Randonnée de l'ASCEA, Roger Schott, Christian Verdot et Jean Claude Signor (une quinzaine d'adhérents ont répondu présent les dix premières années).

2015 - Sous la responsabilité de Yves Léo, une Commission Randonnée Pédestre, liée à l'arrivée massive de jeunes retraités (actuellement 70 adhérents), est créée et une charte formalise depuis lors les règles d'inscription, l'organisation générale et les consignes de comportement sur le terrain.

Animation - Sorties proposées: Le but est de proposer une activité physique adaptée aux retraités tout en faisant découvrir le patrimoine naturel et culturel, très varié et parfois insoupçonné, de notre belle Côte d'Or, avec aussi quelques escapades dans les départements voisins. Les randonnées se déroulent tous les mardis de début septembre à fin juin. Une importante base de données créée par Roger Schott permet d'établir un programme sur trois ans, sans jamais reprendre le même trajet, entre 45 et 50 parcours sont nécessaires chaque année. Les distances sont en moyenne de 15 km avec 400 m de dénivelé environ. L'accompagnement est effectué par des bénévoles diplômés ou expérimentés. L'ARCEA a financé cinq formations, en plus de celles préalablement suivies sous l'égide de l'ASCEA ou par des stages de retraite.

Plusieurs séjours de randonnée sont également organisés dans les Vosges par Roger Schott et par Jean-Luc Dumas en Haute Loire, dans le Cantal, et le Vercors. Tous les ans à l'invitation de l'ASCEA de nombreux retraités participent aussi au Tour du Centre (marche ou course) et à la journée randonnée de mai.

La vie de l'ARCEA

La participation est restée constante de 2003 à 2013, entre 13 et 16 marcheurs par sortie. Avec les arrivées nombreuses et groupées fin 2013, début 2014, entre 22 et 24 marcheurs par sortie et même 27 ces deux dernières années.

Ces valeurs moyennes cachent cependant les nombreuses sorties où nous sommes plus de 30 (Max: 44) ... et les quelques unes où nous sommes peu nombreux ...surtout par temps de pluie !



Le mot de la fin: Au delà des nombreux bienfaits unanimement reconnus pour la santé, sous l'aspect mental et physique, la randonnée est aussi un lien social avec le plaisir de se retrouver les jours de marche dans la convivialité et la bonne humeur. Ces valeurs sont entretenues par le repas de fin d'année fin décembre, les anniversaires, la naissance des petits-enfants et le fameux séjour à Publy dans le Jura fin juin, plusieurs anciens ayant arrêté la randonnée apprécient de nous retrouver dans ces moments festifs. Un clin d'œil également à notre vétérane Arlette Lugand et nos quatre autres octogénaires qui arpentent toujours allégrement les sentiers. Cependant l'âge venant et avec un différentiel entre le plus jeune et la plus âgée de 25 ans, il faut trouver une organisation permettant aux plus anciens de continuer le plus longtemps possible à pratiquer notre activité. Pour cela, et depuis le début de la saison 2020-2021 deux parcours sont définis, l'un habituel de 15 à 18 km et l'autre de 10 à 12 km maximum, sans difficulté majeure. Ce dernier trajet est généralement un raccourci du premier avec un lieu de départ identique. Pour adapter un rythme de marche approprié à chaque groupe, les horaires de départ sont légèrement décalés. A contrario, Thierry Petit, propose une fois par mois, le jeudi, un parcours sportif de 23 à 25 km.

Les bienfaits de la randonnée... la preuve par le Web !

<https://www.lequipe.fr/llosport/Archives/Actualites/Les-bienfaits-de-la-randonnee/744936>

https://www.quechua.fr/conseils/connaissiez-vous-ces-6-bienfaits-de-la-randonnee-a_86319

Découvrir les plaisirs de la randonnée...

Vous êtes un ancien randonneur ? Vous voudriez randonner moins longtemps ?

Moins souvent ? Moins vite... ?

Jean-Philippe Chevillet vous propose, à compter de janvier, des randonnées plus courtes, une fois par mois, le jeudi matin, dans un périmètre d'une dizaine de kilomètres autour de Dijon.

Vous êtes intéressé ? Ecrivez à jeanphi4021@gmail.com

La vie de l'ARCEA

Quelques pas dans le Vercors...

Dans les massifs des Préalpes calcaires, un « pas » est un passage qui permet de basculer sur un autre versant, d'accéder à un plateau ou de franchir une falaise par ses faiblesses naturelles. Des sentiers souvent subtils et secrets ont été tracés par les paysans de jadis, les bergers, les chasseurs, les moines. Ils tracent les crêtes à suivre, les vallées à descendre, les étapes, les détours, les paysages et les gués. Des cols et des « pas » apparaissent au Moyen âge. Les noms proviennent soit du nom de l'itinéraire, soit du territoire : des villages ou hameaux, de la vallée, de la montagne, d'une puissance supérieure historique, des animaux sauvages ou domestiques (Pas de l'Ours, du Loup, de la chèvre, de l'âne). Le Vercors compte environ 160 « pas » !

Nous voilà donc, en ce début d'automne, 17 randonneurs à faire quelques « pas » dans le sud du Vercors (Pas de photo de groupe, chacun se cachant derrière son masque), Arlette Lugand dite Arlette Davidson, Roger Schott et Noëlle, Laurent Camus, Patrick Valier-Brasier, Denis Fabbri, Jean-Claude Lovato, Hubert et Nicole Viard, Isabelle Dagorn et Alain Walliser, Dominique Bougé, Philippe Andrié, Christian Verdot et Chantal, Dominique et Jean-Luc Dumas (l'organisateur).

Plutôt qu'un résumé de ces cinq jours, nous avons préféré vous narrer notre plus belle journée, pleine des superlatifs de nos émerveillements...



Cette journée... c'est le mercredi 30 septembre 2020 !

la randonnée c'est le But de Saint-Génix, la distance c'est 12 Km, pour une durée de 4 h 30.

L'altitude minimum sera de 1250m, la maximum de 1630m pour un dénivelé de... 590 m !

La vie de l'ARCEA

Les deux jours précédents, nos randonnées nous ont laissés fourbus, les muscles endoloris. Malgré les courbatures et, plus grave, les contractures musculaires, c'est d'un cœur plein d'ardeur que nous entamons cette excursion. Il est 9 h 15, le ciel est d'un bleu immaculé et la météo prévoit une température de 20°C sur le plateau de Vassieux-en-Vercors. Nous partons du parking du musée de la préhistoire, sur une route forestière, alternant hêtraies, forêt de conifères et grandes clairières. Nous sommes impressionnés par la taille des hêtres majestueux, des sapins Douglas et des sapins de Nordmann, de près de 40 mètres !

Nous suivons un GR de pays qui nous conduit jusqu'à *La Fontaine du Plaintet*, une source d'eau potable aménagée.

Un quart d'heure après, sur un chemin qui monte progressivement, nous atteignons *l'abri du col de Vassieux* (cabane non gardée ouverte au public) pour une première halte.



Quelques pas encore, et c'est *L'Entrecols*, qui nous offre un panorama à couper le souffle sur une partie de la vallée du Diois. Ici clairement une pause s'impose !



A notre grande surprise, au-dessus de ce grandiose paysage, virevoltent des *Martinets Alpin à ventre blanc*. Demain débute le mois d'octobre, et malgré les températures fraîches de ces derniers jours, ils n'ont pas encore migré.

NDLR – nous reviendrons plus longuement sur les martinets, mais aussi les vautours fauves ainsi que sur le musée de la préhistoire dans le prochain numéro de votre revue.

La vie de l'ARCEA

Nous cheminons maintenant à découvert, parfois à l'orée d'un bois, le long de la crête pour atteindre, le *Col de la Chau*, puis le *Champ de Rollant* avant de déboucher au *But de Saint-Genix* à 1643 mètres, point culminant de notre périple.



Chacun son rythme, les derniers arriveront au sommet une 1/2h après les cracks du groupe

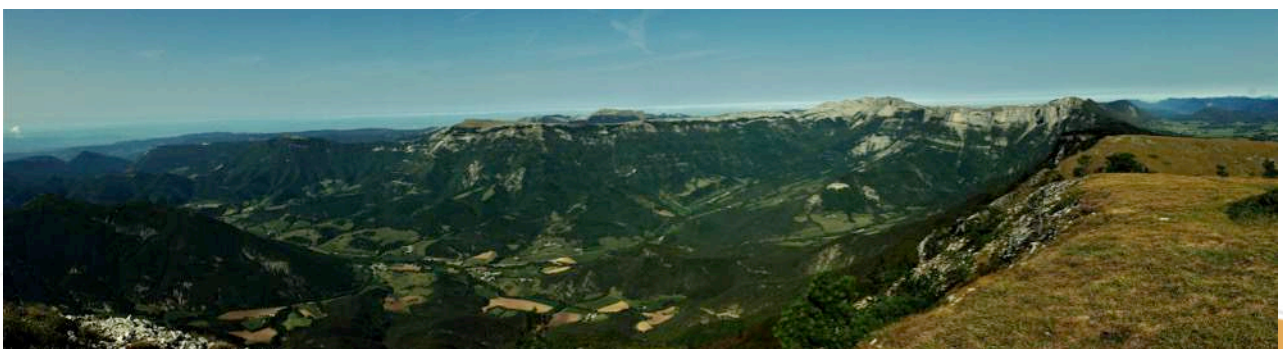
Le *but* atteint, nous comprenons enfin le découpage sud du Vercors, entre *Gervanne* à l'ouest et *Glandasse* à l'est. Face au soleil, s'étendent devant nous, la *Drôme Provençale*, les montagnes des *Baronnies*, et au fond... à l'horizon... c'est la silhouette du Mont-Ventoux que nous devinons. Nous percevons même, les colonnes de vapeurs d'eau rejetées par les immenses tours de réfrigération de la centrale du Tricastin. Plus au nord, le grand plateau de *Vassieux* se dévoile devant nous.



Fascination et émerveillement à chaque étape de cette difficile montée !

Nous nous installons trente mètres plus bas à l'abri de la bise du sommet, pour notre pique-nique, couchés dans l'herbe comme de simples mortels invités au banquet des Dieux de l'Olympe. Au-dessus de nous, dans la lumière des cieux, tournoie une quinzaine de *Vautours Fauves*, qui s'éloignent en planant vers le nord, bientôt remplacés par une autre compagnie.

Enfin rassasiés, avec lenteur, profitant des derniers instants de ce spectacle, nous entamons la descente par l'autre versant. Nous sommes attendus au *Musée de la Préhistoire de Vassieux-en-Vercors*.





Zoom sur...

Les Aides Sociales Remboursables...

Les personnes âgées, en perte d'autonomie ou non, peuvent bénéficier de nombreuses aides financières. Versées sous conditions par les Caisses d'allocations familiales (CAF) les Conseils départementaux, les caisses de retraite ou encore les organismes de complémentaire santé, ces aides permettent notamment de financer une place en établissement, de favoriser le maintien à domicile, ou de garantir un niveau de ressources minimum.

Cependant, **certaines aides sociales perçues par les personnes âgées doivent être remboursées, soit par les bénéficiaires eux-mêmes** lorsque leur niveau de vie augmente (on dit qu'ils sont "revenus à meilleure fortune"), soit sur la succession **par leurs héritiers ou leurs donataires**.

Pourquoi des aides sociales remboursables ?

Les aides sociales remboursables sont des aides de solidarité destinées à venir en aide aux personnes les plus démunies. Mais celles-ci, appelées **allocataires**, peuvent avoir de très faibles revenus mais un patrimoine important. C'est par exemple le cas d'un allocataire propriétaire de sa résidence principale, qui n'est pas obligé de vendre sa maison pour payer les services dont il a besoin : il peut bénéficier d'allocations sociales, mais celles-ci sont considérées comme des avances. Les services sociaux peuvent d'ailleurs prendre une hypothèque sur ces biens.

Ces allocations peuvent représenter plusieurs centaines d'euros par mois : si elles ont été versées durant plusieurs années, les sommes à rembourser peuvent facilement atteindre quelques **dizaines de milliers d'euros** ! Les remboursements seront pris sur l'héritage, chaque héritier contribuant en proportion de sa part d'héritage. *A noter : aucun héritier ne devra rembourser les organismes sociaux sur ses biens propres.*

Modalités de recouvrement

Les modalités de recouvrement ne sont pas toutes les mêmes selon l'allocation concernée. On peut toutefois préciser les cas dans lesquels la récupération par les organismes sociaux peut être engagée :

- quand l'allocataire est "revenu à meilleure fortune". Ça peut être le cas si celui-ci hérite d'un bien ou si son niveau de revenu augmente de façon significative. Le recours se fera alors directement auprès de l'allocataire.
- au décès de l'allocataire, dans le cadre de la succession
- à l'encontre d'un donataire (bénéficiaire d'une donation)
- à l'encontre d'un bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit par l'allocataire, uniquement sur la part des versements réalisés après l'âge de 70 ans. S'il y a plusieurs bénéficiaires, la récupération s'effectue au prorata des sommes versées à chacun d'entre eux.

Principales aides sociales remboursables et règles de recouvrement !

ASPA – Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Aide versée par l'assurance retraite aux personnes âgées dont le revenu est inférieur au minimum vieillesse (actualisé chaque année). Cette allocation est récupérable dans les conditions suivantes :

- le patrimoine pris en compte est l'actif net successoral (les biens moins les dettes), et éventuellement, sous conditions, les dons legs et primes d'assurance vie,
- le recouvrement s'exerce sur la partie de l'actif qui excède 39 000 €, et il ne peut avoir pour conséquence d'abaisser l'actif net de la succession en dessous de ce montant,
- le montant de récupération est plafonné à 6571,01 €/an pour un allocataire seul et 8667,76 €/an pour un couple de bénéficiaires, soit respectivement environ les deux tiers et la moitié de l'allocation maximum.

ASI – Allocation Supplémentaire d'Invalidité

Aide versée par l'assurance retraite aux personnes handicapées qui n'ont pas atteint l'âge de toucher l'ASPA. Cette aide est remboursable sur la succession dans les mêmes conditions que l'ASPA, mais sans plafonnement de remboursement.

ASH – Aide Sociale à l'Hébergement

L'ASH est versée par le Conseil départemental aux personnes âgées qui doivent être hébergées dans un établissement dont le coût dépasse leurs ressources. Cette aide est également récupérable sur la succession du défunt. Le patrimoine pris en compte est l'actif net successoral, les donations faites après ou dans les 10 ans avant la demande d'allocation, les legs faits à d'autres personnes que les héritiers, les remboursements sont effectués sans abattement ou plafonds.

À noter : le Conseil départemental peut prendre une hypothèque sur les biens immobiliers de la personne âgée lors de son entrée dans un établissement spécialisé pour garantir le remboursement de l'ASH.

Aide ménagère à domicile

L'allocation d'aide ménagère à domicile est versée par le Conseil départemental aux personnes âgées qui en ont besoin mais n'ont pas les moyens de la payer. Cette aide est récupérable sur la succession dans les conditions suivantes :

- Le patrimoine pris en compte est l'actif net successoral ainsi que les legs et les donations intervenues postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les 10 ans précédant cette demande.
- Aucun remboursement n'est prélevé sur la part du patrimoine inférieure à 46 000 €
- L'aide reçue est entièrement récupérable après un abattement de 760 €.

Vous l'avez compris à la lecture de cet article, le remboursement des aides sociales est un des nombreux sujets qui peuvent compliquer le règlement d'une succession. Le premier point important est, à l'évidence, de tenir informés les futurs héritiers de l'existence de ces aides, afin d'éviter les mauvaises surprises. Il faut également savoir que, si le bénéficiaire d'une aide sociale réglée par le Conseil départemental déménage, c'est le Conseil départemental de son ancien domicile qui continuera à lui verser les allocations. A son décès, il est donc impératif de signaler ce fait au notaire en charge de la succession.

Sachez enfin que les organismes publics ont cinq ans pour agir en récupération. Mais attention, ce délai ne prend effet qu'à partir de la date où ils ont été informés du décès et où ils ont reçu les coordonnées d'au moins un héritier envers lequel ils pourront se retourner. Dans certains cas, le délai de prescription peut donc dépasser largement les cinq années réglementaires.

Il existe heureusement plusieurs **aides non récupérables** sur la succession. C'est notamment le cas de l'**APA** (Aide Personnalisée d'Autonomie), des **aides ménagères financées par les caisses de retraite**, et les aides au logement ouvertes à tous et non seulement aux personnes âgées (**APL, ALS, ALF**).

Que reste-t-il de l'attractivité de la mutuelle entreprise CEA ?

Les cotisations à la mutuelle Malakoff Humanis augmenteront une nouvelle fois ! Le conseil de surveillance de l'accord a décidé de porter les cotisations 2021 à 102€/mois (1 224€/an pour la catégorie B - retraités), 154€/mois (1848€/an pour la catégorie C - conjoint de retraité au-dessus du seuil). La cotisation pour la catégorie A (actifs) quant à elle est maintenue à 20,50€/mois (246€/an).

Comme déjà évoqué, l'apport financier direct du CEA est en baisse significative, 1,5 M€ au lieu de 3M€, en grande partie dû à l'épuisement du fonds de régulation.

La situation reste toujours favorable aux retraités malgré cette forte hausse de cotisation en 2021 (+22%) car, pour la couverture santé du « régime de base », les cotisations demandées sont inférieures aux dépenses réelles de la catégorie B. A titre d'exemple pour 2019, la dépense effective moyenne pour la catégorie B correspond à 145 €/mois.

Changer de mutuelle ? ...Eléments de réflexion !

On ne peut pas être solidaire tout seul. C'est la base de la réflexion... rattachement ou pas à un contrat collectif !

La cotisation doit rester acceptable pour se prémunir d'un risque potentiellement inacceptable. C'est la règle qui régit toute assurance.

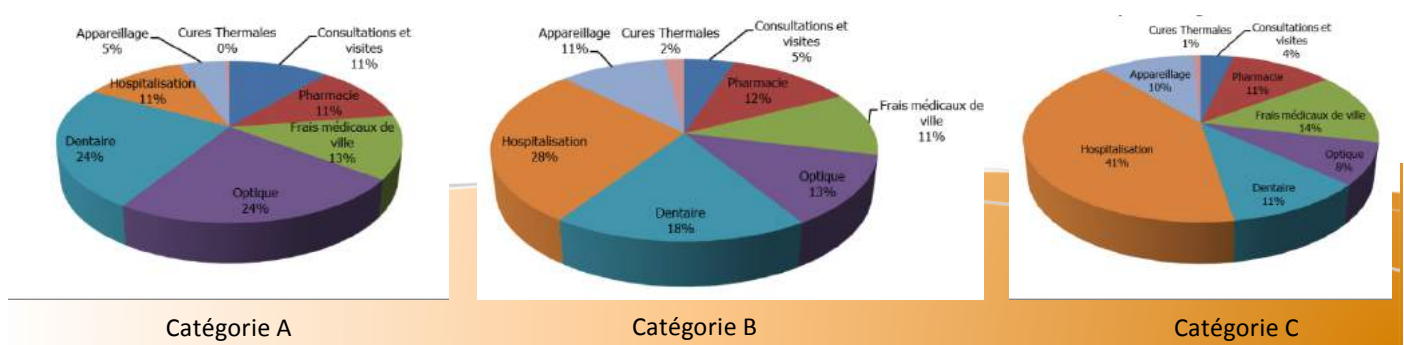
La grille de remboursement du régime de base de la Mutuelle Malakoff est définie dans l'accord.

L'analyse comparative montre que la grille de prise en charge se situe à un niveau haut du classement des couvertures santé pour un grand nombre de domaines... frais de spécialistes, frais dentaires, d'appareillage, frais hospitaliers avec - en particulier - la prise en charge de la chambre particulière.

Derrière l'attractivité de certaines mutuelles, en particulier au niveau des cotisations avec des prestations à la carte se cache des risques. Certaines mutuelles font évoluer les cotisations de façon substantielle en fonction de la catégorie d'âge et/ou proposent une grille à la carte qui selon les choix peuvent s'avérer totalement inadaptée sur des risques comme l'hospitalisation. Risque qui, lorsqu'il survient, peut conduire à des dépenses difficilement assumables.

Le miroir aux alouettes... Pour ceux qui regarderaient ailleurs, je conseille de se méfier du « miroir aux alouettes ». Actuellement, dans le cadre du renouvellement de l'accord, qui d'après nos informations sera différent de celui actuellement en vigueur, la commission mutuelle se mobilise pour défendre les intérêts des retraités auprès de la Direction du CEA et des représentants du personnel. Nous en saurons plus à la fin du 1er semestre 2021 et vous en informerons. En attendant la patience doit être de mise !

Répartition de la consommation médicale par grands postes de garanties



Le mystère astronomique de la grande forge de Buffon

Émeric Falize

Objectif – Déterminer l'âge de la Terre

Au cœur de la campagne montbardoise, le village de Buffon abrite un endroit fascinant dont les pierres renferment l'histoire d'une révolution scientifique. Ce lieu, la Grande Forge, a été érigé au milieu du XVIII^{ème} siècle par Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon. Le naturaliste de Montbard est surtout connu pour avoir composé *l'Histoire naturelle générale et particulière*, une œuvre encyclopédique sur tout ce que contient la Nature. Par sa plume précise et rigoureuse, Buffon nous aura laissé l'une des plus belles descriptions littéraires des règnes animal et minéral.



Plusieurs centaines de pages de son œuvre décrivent les résultats d'une étude inédite et mystérieuse réalisée dans des forges. Et pour cause ces expériences portent sur le refroidissement de boulets de canons de différentes tailles et de sphères de différentes natures physiques. Objectif : déterminer l'âge de la Terre !

La Terre, siège de mutations géologiques

C'est à la suite de premières expériences réalisées en 1767 sur le minerai de fer que Buffon se lance en 1768 dans la construction de la Grande Forge. Le village de Buffon, dont le savant est aussi propriétaire des terres, présente de nombreux avantages pour accueillir une telle installation technologique. En effet, il est traversé par un cours d'eau, idéal pour assurer la force motrice des grandes roues activant les marteaux, et il est entouré de forêts, combustible indispensable pour alimenter le haut-fourneau. Buffon fera de sa Grande Forge un centre industriel en produisant du fer qu'il vendra pour faire des bénéfices, et un laboratoire de recherche où il étudiera les propriétés de refroidissement de nombreux matériaux. Cette étude se réalise dans un but précis : réussir à déterminer l'âge de la Terre en se basant sur des résultats d'expériences scientifiques.

A cette époque, l'âge de la Terre est donné par la Bible. En accumulant toutes les chronologies des civilisations (égyptiennes, latines...) et la durée de vie des patriarches de la Bible, l'archevêque James Usher avait conclu, en 1656, que la Terre s'était formée le 23 octobre 4004 av J.C. ! Buffon considère que ces résultats n'ont aucun fondement scientifique et qu'il est nécessaire de revoir l'âge de la Terre, qui lui paraît beaucoup trop court. Il remarque que la Terre est le siège de mutations géologiques qui ne peuvent s'établir que sur des temps très longs et bien supérieurs aux 5000 ans de Usher.

¹ Le Chevalier d'Aude, dans son ouvrage *Vie privée du comte de Buffon*, nous confie que Buffon employait le ministère de quatre ou cinq jolies femmes à la peau douce ; il faisait rougir plusieurs globes de toutes sortes de matières et de toutes sortes de densités, qu'elles tenaient tour-à-tour dans leurs mains délicates, en lui rendant compte des degrés de chaleur et des périodes de refroidissement.

Dans le premier tome de *l'Histoire naturelle* publié en 1749, Buffon avait proposé un nouveau modèle de formation du système solaire. Pour lui, les planètes étaient le fruit de la collision d'une comète avec le Soleil. La force de l'impact aurait arraché une portion de Soleil ($1/650^{\text{ème}}$ de la masse du Soleil) sous la forme d'un flot solaire, duquel seraient nées les différentes planètes. Ce modèle prendra la forme d'une gravure allégorique (voir illustration) ouvrant le chapitre traitant la formation des planètes et sera immortalisé en 1779 par Ponce-Denis Ecouchard Le Brun dans un poème intitulé *Ode à M. de Buffon*.



L'âge de la Terre devient scientifique.

Étant donné que les protoplanètes ont une densité et un diamètre très différents, Buffon en conclut qu'elles vont se refroidir à un rythme propre. Par conséquent, s'il arrive à déterminer la durée nécessaire pour que la Terre passe de la température du Soleil à sa température actuelle, alors il pourra en déduire son âge. Encore faut-il réussir à chauffer suffisamment la matière et un globe de la taille de la Terre. Le problème semble particulièrement ardu. Après une vingtaine d'années de réflexions, il imagine une expérience dans laquelle il soumettra « *des Terres miniatures* » de différentes tailles et de différentes compositions aux feux ardents des forges. Buffon mesurera littéralement dans le creux de ses mains¹ les instants de refroidissement de ces boulets. Ces derniers sont minutieusement répertoriés dans des tableaux qui composent des centaines de pages de *l'Histoire naturelle*. Par une habile extrapolation, il déduira du temps de refroidissement des boulets de différentes tailles, l'époque à laquelle la vie a pu émerger sur la Terre ainsi que l'âge de notre planète. Ceci l'amènera à publier un âge de la Terre de 74 817 ans. Pourtant, cet âge ne lui paraît pas assez long pour expliquer les évolutions qu'a connues la Nature. Il conclura : « *Quoiqu'il soit très vrai que plus nous étendrons le temps et plus nous nous rapprocherons de la vérité et de la réalité de l'emploi qu'en fait la Nature, néanmoins il faut le raccourcir autant qu'il est possible pour se conformer à la puissance limitée de notre intelligence* ». L'examen des manuscrits restants montre qu'il a hésité à remplacer les milliers d'années des expériences par des millions d'années. Finalement, la version officielle de son œuvre a bien été publiée avec l'âge déduit des expériences. Deux siècles plus tard, nos datations modernes lui donneront raison, puisque nos estimations actuelles indiquent un âge de 4.543 milliards d'années. C'est avec Buffon que la question de l'âge de la Terre devient d'ordre scientifique et quitte le domaine des spéculations théologiques. Ses expériences lui serviront de terreau fertile pour bâtir ses fameuses *Époques de la nature*, véritable récit cosmologique de la formation de la Terre et de l'émergence de la vie.

Même si nous savons que le modèle de formation du système solaire de Buffon n'est pas correct et que la taille des boulets ne lui permettait pas d'obtenir les bonnes lois d'extrapolation pour la Terre, on ne peut qu'être admiratif face à l'audace et à l'extraordinaire modernité du raisonnement de Buffon.

En effet, aujourd'hui ce sont les mêmes types de protocoles que nous utilisons pour réaliser des expériences d'astrophysique en laboratoire. Au lieu de chauffer la matière dans le haut-fourneau, nous le faisons avec des lasers de puissance, ce qui nous permet de reproduire pendant quelques milliardièmes de secondes des miniatures de cœurs d'étoiles. Sans le savoir, Buffon a posé les bases de l'astrophysique de laboratoire, discipline qui renaîtra à la fin du XX^{ème} siècle avec l'émergence des lasers de puissance.

Les Potins de la marmotte

Préambule

Tout comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, on peut manquer d'objectivité à l'insu de son plein gré...



Réflexions de mars

Un virus s'est abattu sur le pays. Seulement ...

Seulement... il semblerait que les mesures de distanciation n'aient pas été prises à temps, faute de moyens... Les services hospitaliers sont rapidement débordés. Mais c'est sans compter sur l'ingéniosité et le dévouement de leur personnel qui entre corps et âme dans le combat, souvent démunis des protections élémentaires. Les services de réanimation en sont un point brûlant, mais l'ensemble de la communauté hospitalière est engagé dans la lutte, tous niveaux confondus. Un seul mot d'ordre : soigner et tenir. Des « réservistes » à la retraite n'hésitent pas à reprendre du service. Ils n'ont pas tous un masque, car il y en a eu, mais... il n'y en a plus !

Tandis que le mal progresse, les lits d'accueil commencent à manquer : il y en a eu, mais... il n'y en a plus. Heureusement, les gens du métier parviennent à palier ce manque de moyens, humain et matériel, et à juguler l'agresseur. Le pays découvre alors – *et seulement* – ces « blouses blanches » qui se battent aujourd'hui, mais ... qui se battaient déjà depuis trop longtemps, sans la moindre écoute, pour avoir les moyens nécessaires à l'exercice de leur métier. Il est vrai que l'inscription *En grève* portée sur un train à l'arrêt suscite davantage l'attention que si elle apparaît sur la blouse d'une infirmière qui poursuit son travail. Ces Hommes et ces Femmes de l'ombre sont devenus des *Héros* et les applaudissements du soir sont autant de *merci !* anonymes et reconnaissants.

Hélas ! Ce pays généreux révèle des à-côtés moins glorieux ! Tandis que le confinement est rejeté par certains, au motif d'une privation de liberté (!), d'autres se lancent dans le trafic de masques ou de gel hydro-alcoolique frelaté. Puis on touche le fond : des infirmières sont sommées de quitter leur logement car elles sont devenues un danger pour le voisinage. Ailleurs, on se *contente* de leur demander de bien vouloir se garer plus loin lors de leurs visites à domicile, quand on ne dégrade pas leur véhicule... Avoir évoqué la guerre a sans doute été excessif car en temps de guerre ceux qui combattent ont des armes. Ce n'est pas le cas du personnel hospitalier, démunis, mais néanmoins en première ligne. Par contre, les *collaborateurs* du virus ne manquent pas de rappeler la guerre...

Vient le temps de l'information, souvent discutable : *Les masques arrivent ... ou vont arriver*. Combien ? *Suffisamment, mais il n'y en aura pas pour tout le monde... En fait, ils ne sont pas indispensables, même si mieux vaut en porter, du moins pour ceux qui en ont (!)*. Comprenez qui pourra ! Puis le message évolue : *Les masques risquent d'être obligatoires, mais sans obligation formelle toutefois... Quant aux tests, ils ne vont pas tarder à arriver !* L'on se perd à travers les prises de paroles incessantes et contradictoires. La politique prend souvent le pas sur la médecine et une communication erratique sème le doute. Mais où est le problème ? Les tests... *nous dit-on* ne sont pas un indicateur suffisant pour orienter le confinement : on peut tomber malade sans symptômes, mais on peut aussi avoir des symptômes sans être malade ! Que dire des contaminés symptomatiques mais pas nécessairement contagieux, des contagieux asymptomatiques et des tests faussement positifs ? Alors, à quoi bon et qui tester ? *Nous dit-on encore*.

Pour se détendre un peu, la marmotte se souvient d'un humoriste disparu disant que lorsqu'un énarque répondait à une question, à l'issue de la réponse on ne savait plus qu'elle était la question. Cela semble toujours d'actualité. Pire : la population est infantilisée car jugée inapte à recevoir la vérité sur un état des lieux qui ne date pas d'hier et qu'elle pourrait comprendre. Il eut mieux fallu dire que masques et tests seraient d'actualité quand nous en disposerions. Le mensonge instaure un doute définitif.

Espérons également que celui-ci soit enfin reconnu à la hauteur de son mérite !

Heureusement, le sens des responsabilités d'une majorité de la population permet de juguler la propagation du virus. Demain viendra le temps d'évaluer les pertes humaines et les conséquences économiques. Demain viendra également le temps de relever les dysfonctionnements incroyables d'un système qui est sans doute d'autant plus coupable d'imprévoyance qu'il ne fabrique plus aucun des produits stratégiques (dont nombre de médicaments). Par ailleurs, jour après jour, la preuve est faite de la difficulté à réagir vite quand une administration pléthorique fait la loi. Un ministre (à qui était reproché son manque d'anticipation) n'a pas hésité à préciser, sans la moindre gêne, avoir réagi à temps, mais être resté sans réponse des services mandatés durant... 18 mois. On botte difficilement mieux en touche et on reste pantois devant le peu d'intérêt porté au suivi des dossiers. D'éminents urgentistes ont fait état des trop nombreux échelons de décision qui ont remplacé, dans tous les services, les échanges directs du passé. Ils ont attribué la rapidité de réaction des hommes de terrain au fait que chacun s'était désormais affranchi de cette hiérarchisation. Dans l'urgence, ils n'ont pas émis l'idée d'une décision qu'ils pourraient peut-être prendre ... après en avoir référé à l'Administration... : ils ont décidé dans l'action !

Bien évidemment, cet état des lieux, cette lourdeur (ce laxisme?) ainsi que cette dilution des responsabilités ne datent pas d'hier, pas plus qu'ils ne sont attribuables à une seule coloration politique. Mais ce n'est pas une excuse suffisante ! Ne passons pas Noël la dessus (?) mais n'ayons pas la mémoire trop courte et tirons les leçons de ce qui vient de nous arriver. N'ayons pas la mémoire trop courte et ne rejetons pas trop vite les précautions élémentaires propres à éviter un retour de pandémie : on ne descend pas du train avant qu'il ne soit arrêté. Les comportements irresponsables de nombre de nos concitoyens, dès le début du déconfinement, sont une bien mauvaise image d'un monde qui ne sait plus où est le nord. Ils sont aussi une insulte au personnel hospitalier.

Réflexions de fin août

Après une accalmie, vraisemblablement due au confinement, à un certain respect des « gestes barrière » ainsi qu'à l'acquit médical sur le virus, les hôpitaux sont revenus à l'équilibre. Mais les vacances semblent avoir entraîné un relâchement auquel il faut porter attention. Aux refus de port du masque dans les secteurs clos ou à fréquentation soutenue s'ajoutent des rassemblements débridés (rassemblements sportifs, rave party...) où la promiscuité couche avec l'alcool et la drogue. Faute de pouvoir interdire, on se contente désormais d'encadrer. Par ailleurs, la contradiction permanente quant aux mesures à prendre perdure. Elle continue d'entretenir le doute. Elle consacre chaque jour davantage la perte de crédibilité de conseils scientifiques, d'experts incertains et de politiques timorés, lesquels semblent habités par la peur de prendre à temps des décisions étayées et audibles. Certes, la critique est toujours facile ! Toutefois, force est de constater que l'on a mis du temps pour accepter l'idée de l'utilité du masque ou pour rejeter celle que les tests n'avaient aucun sens chez les asymptomatiques, vecteurs évidents de transmission masquée. Force est encore de constater que rares sont les règles à suivre qui ne sont pas immédiatement rejetées par les tenants de la liberté individuelle, au mépris du droit à la santé pour tous. Alors que des tribunaux administratifs, toujours au nom de la liberté, annulent des arrêtés préfectoraux stipulant le port du masque, la marmotte a un doute : ne lui a-t-on pas appris *jadis* que la liberté de chacun s'arrêtait là où commençait celle des autres ?

Réflexions de mi-octobre

Il n'est pas sûr que toutes les leçons du passé aient été retenues. L'échafaudage mis en place par les hospitaliers n'a pas été étayé. La persistance des contradictions (des mensonges?) a accru la défiance envers l'Autorité et il est à craindre que l'overdose de promesses non suivies d'effets transforme l'énergie des soignants en lassitude ...

Pardon d'avoir été à la fois un peu mordant, injuste peut-être et sans doute un peu long avant l'hibernation !

Pierre De Conto



112

Numéro d'appel d'urgence européen

N'importe où, n'importe quand, même dans un pays de l'Union européenne.

15 SAMU

Le Service d'Aide Médicale Urgente

Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale et pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...)

17

Police Gendarmerie

En cas de danger pour soi ou pour autrui (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...). Le centre de traitement « police secours » envoie sur place la patrouille la plus proche (police ou gendarmerie)

A situation d'urgence, réaction rapide ! Numéros d'appel de secours

7jours/7 – 24h/24

Les opérateurs de téléphonie sont tenus d'acheminer gratuitement et de les géo-localiser si possible !

114

Urgence pour sourds et malentendants

Ne reçoit pas les appels vocaux mais les fax ou sms arrivent au centre relais national, situé au CHU de Grenoble. Des professionnels sourds et entendants spécifiquement formés traitent les messages en relayant vers les services d'urgence compétents)

18

Sapeurs pompiers

Situation de péril ou accident concernant des biens ou des personnes (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, ensevelissement, brûlure, électrocution, accident de la route...)

Mais aussi

196 – Secours en mer (centre opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer)

191 – Urgence aéronautique (détresse, témoin d'accident d'aéronef ou disparition d'aéronef et de ses occupants)

Sans oublier

3624 – SOS Médecins

116 000 – Enfants disparus

115 – SAMU Social

119 – Enfance maltraitée

Directeur de la publication Richard Dormeival
Rédacteur en chef Martine Gallemard
Comité de Rédaction Membres du bureau ARCEA Valduc
Saisie-composition Martine Gallemard
Envoi du courrier Claudette Muller, Patrick Valier-Brasier
Impression/Reproduction CEA Valduc
Nombre d'exemplaires 500
© ARCEA Valduc
Dépôt légal ISSN 2741-0633

Toute notre actualité sur
<http://arceavalduc.fr>

Nous écrire arcea.valduc@gmail.com